

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-4999**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Secteur Mazagran - Travaux d'aménagement des espaces publics - Autorisation de signer les 4 marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée négociée

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 3 février 2014**Décision n° B-2014-4999**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Secteur Mazagran - Travaux d'aménagement des espaces publics - Autorisation de signer les 4 marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée négociée**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le secteur Mazagran-Depéret est localisé dans le 7° arrondissement de Lyon, au sud de la Grande rue de la Guillotière.

Au cours des dernières années, la Communauté urbaine de Lyon s'est portée acquéreur d'un certain nombre de parcelles et d'immeubles situés dans ce secteur. Ces propriétés représentent un fort potentiel pour la recomposition du quartier et offrent des possibilités de création d'espaces publics végétalisés au cœur d'un quartier très dense.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- participer à la requalification du secteur Guillotière,
- améliorer le cadre de vie des habitants en proposant de nouveaux espaces publics,
- répondre aux différents usages du quartier.

Le projet d'aménagement du secteur Mazagran-Depéret repose sur une intervention en plusieurs phases avec la livraison, dans un premier temps, d'un espace public de proximité sur le secteur Mazagran. Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de ce projet, plusieurs autorisations de programme ont d'ores et déjà été délibérées par le Conseil de communauté pour la réalisation des acquisitions foncières, des premières démolitions et des études de maîtrise d'œuvre.

Ce projet a nécessité l'élaboration d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique passée avec la Ville de Lyon. Les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées au groupement Atelier de Ville en Ville, Looking for Architecture et Arcadis par marché notifié au printemps 2012. L'opération a fait l'objet de plusieurs individualisations d'autorisation de programme, par délibérations n° 2010-1498 du Conseil du 31 mai 2010, n° 2010-1894 du Conseil du 29 novembre 2010, n° 2011-2550 du Conseil du 17 octobre 2011, n° 2013-3952 du Conseil du 27 mai 2013 et n° 2013-4300 du Conseil du 18 novembre 2013.

Une procédure adaptée de marchés de travaux a été lancée en application des articles 26, 28 et 40 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics du secteur Mazagran.

Les travaux d'aménagement font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : voiries et réseaux divers,
- lot n° 2 : espaces verts,
- lot n° 3 : éclairage,
- lot n° 4 : serrurerie, bardage métallique,
- lot n° 5 : jeux, sols souples.

Les présents marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale pour les lots n° 1 et 2.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 20 janvier 2014, a classé premières, pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises et/ou groupement d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : voiries et réseaux divers ; l'entreprise Gauthey SAS, offre de base, pour un montant de 738 890,45 € HT, soit 886 668,54 € TTC,
- lot n° 2 : espaces verts ; l'entreprise ISS Espaces Verts Ets Jarcieu, offre de base, pour un montant de 296 409,67 € HT, soit 355 691,60 € TTC,
- lot n° 3 : éclairage ; l'entreprise Société lyonnaise d'éclairage Citeos, pour un montant de 115 591,00 € HT, soit 138 709,20 € TTC,
- lot n° 4 : serrurerie, bardage métallique ; l'entreprise Cimac, pour un montant de 328 128,54 € HT, soit 393 754,24 € TTC,
- lot n° 5 : jeux, sols souples ; l'entreprise Divers Cité, pour un montant de 241 860,00 € HT soit 290 232,00 € TTC.

L'attribution du lot n° 3 : éclairage, d'un montant inférieur à 200 000 € HT, entre dans le cadre de la délégation d'attributions accordées à monsieur le Président, par délibération n° 2012-2832 du Conseil du 19 mars 2012.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer les 4 lots n° 1, 2, 4 et 5, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président de la Communauté urbaine de Lyon à signer les 4 marchés pour les travaux d'aménagement du secteur Mazagran à Lyon et tous les actes y afférents, avec les entreprises et/ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : voiries et réseaux divers ; l'entreprise Gauthey SAS, offre de base, pour un montant de 738 890,45 € HT, soit 886 668,54 € TTC,
- lot n° 2 : espaces verts ; l'entreprise ISS Espaces Verts Ets Jarcieu, offre de base, pour un montant de 296 409,67 € HT, soit 355 691,60 € TTC,
- lot n° 4 : serrurerie, bardage métallique ; l'entreprise Cimac, pour un montant de 328 128,54 € HT, soit 393 754,24 € TTC,
- lot n° 5 : jeux, sols souples ; l'entreprise Divers Cité, pour un montant de 241 860,00 € HT, soit 290 232,00 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2152, le 18 novembre 2013 pour un montant total de 6 057 840 € en dépenses et de 956 800 € en recettes.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 2315 - fonction 824, pour un montant total de 2 065 055,58 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.